

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 03 septembre 2015

Présents : Claude Vignon, Dominique Parein, Giovanni Cadeddu, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton, Laurent Benoit, Pierre Barbier, Virginie Dal pra
Excusés : Michel Olivier (pouvoir à Giovanni Cadeddu)

Mr Gildas Porcheron intervient en début de conseil au sujet du dernier compte-rendu de conseil, dans lequel il était mentionné les problèmes soulevés par la divagation de sa chèvre depuis un terrain communal. Il informe le conseil que cette chèvre ne sera plus placée sur le terrain.

Mr Driss Kabche intervient ensuite pour présenter sa situation au conseil. Il fait l'état de ses dettes et de son projet d'accepter la proposition d'achat de son fonds de commerce de Mr Parseihian. Une rencontre sera organisée entre la commune, Mr Kabche, Mr Parseihian et le notaire Me Dieval pour faire le point sur les différentes options afin de solder les dettes vis à vis de la commune.

Délibérations du conseil

→ L'appartement au 1^{er} étage de l'immeuble de la Poste est loué au 1^{er} septembre à Mr et Mme Guichard à partir du 1^{er} septembre, pour un loyer mensuel de 260€. *Voté à l'unanimité.*

→ L'appartement au 1^{er} étage de la mairie est loué au 1^{er} septembre à Mme Alice Krichel à partir du 1^{er} septembre, pour un loyer mensuel de 350€. *Voté à l'unanimité.*

→ Une demande de Dotation Cantonale au Patrimoine sera déposée pour la rénovation des cages d'escaliers des bâtiments communaux, pour un montant de 19 737 € net de taxes. *Voté à l'unanimité.*

→ L'Agenda d'accessibilité de la commune est présenté au conseil : il reste 6 établissements publics à rendre accessibles. 5 feront l'objet de travaux légers en 2016 :

- Eglise, poterie et atelier de reliure : fabrication de rampes mobiles,
- Espace santé : signalisation des marches du 1^{er} étage
- Salle des violettes : construction d'une rampe béton

2 ERP seront l'objet d'une demande de dérogation : la cour de l'école primaire et le 1^{er} étage de l'espace santé.

Le projet d'agenda est validé par le conseil à l'unanimité, qui autorise le Maire à le déposer en Préfecture.

→ La convention avec le Centre de Gestion de la Drôme pour l'assistance retraite CNRACL 2015-2017 est reconduite. *Voté à l'unanimité.*

Informations au conseil

→ Julie Faivre présente l'état du projet de 3^e tranche de l'assainissement : le bureau d'études travaille sur l'avant-projet sommaire, qui sera présenté en commission le 08/09. Les habitants

des hameaux concernés ont été invités à une réunion de présentation du projet, afin de valider les positions des branchements et des antennes, le 16/09.

→ La commission bâtiments réunie le 17 août a décidé de lancer une mission Diagnostic pour le bâtiment de la mairie, en vue de valider la faisabilité et le coût du projet d'intégration d'une agence postale communale. Une demande de DETR sera déposée sur la base des premiers chiffreages en décembre 2016.

Questions diverses

→ Dominique Parein :

- La commune de La Chapelle en Vercors demande si la commune prend en charge les frais de transport de Mlle Lysiane Borg jusqu'à St Martin. Mme Parein rappelle que les temps de transport sont déjà inclus dans les heures de travail du contrat. La commune demandera à La Chapelle de vérifier l'inscription du lieu de travail à St Martin sur son contrat de travail.
- Demande un point sur la mise en place de l'agglomération des Moreaux : la signalétique a été livrée fin juillet mais n'a pas encore été posée.
- Demande la relance de la mise en vente du camion communal sur le site internet « le bon coin ».
- Informe les élus sur l'état du projet de fusion des 4 intercommunalités : Com de Com du Vercors, Com de Com du Pays du Royans, Com de Com de la Bourne à l'Isère, Com de Com du Massif du Vercors.
- Evoque la réunion organisée par le Parc du Vercors pour le projet Territoire à Energie Positive : le maire et Julie Faivre participeront à la réunion.
- Renouvelle sa demande d'un travail des élus sur le projet de village. Le Maire et le conseil approuvent, une date devra être fixée à l'automne.

→ Andrée Séquier :

- la mise à disposition de l'église dans le cadre de concerts de musique classique gratuits est toujours payante (40€ décidés par le conseil économique de la paroisse), alors que la commune prend en charge tous les frais d'entretien du bâtiment. Un courrier sera adressé à la paroisse pour exiger la mise à disposition gratuite à partir de 2016, la commune prendra à sa charge le ménage après chaque manifestation.
- Présente son projet de réouverture de la salle des violettes les jeudis après-midis pour des activités de loisirs ouvertes à tous, dans un cadre informel.

→ Giovanni Cadeddu :

Présente un premier bilan très positif de la Trans'Vercors VTT au départ de St Martin en Vercors et d'Herbouilly les 29 et 30 août derniers.

→ Julie Faivre :

A été alertée par Mme Sabine Guillet de l'auberge de Roybon au sujet de l'instabilité de la ligne téléphonique hertzienne. France Telecom est informé, et recherche une solution technique.

→ Virginie Dal-Pra :

- a été interpellée par des habitants au sujet du ball-trap qui s'est terminé à 21h le samedi soir au lieu des 20h30 annoncés. Une réunion sera organisée avec l'ACCA pour l'organisation des prochains ball-trap.
- Dénonce le dépôt sauvage d'encombrants et de gravats à côté des poubelles de St Martin et St Julien.

→ Gilles Breton :

Informe le conseil qu'un nouveau garde forestier a été affecté à St Martin, il viendra se présenter au prochain conseil.

→ Claude Vignon :

Evoque les deux courriers de Mr Bernard Lacote au sujet de la sécurité routière dans le hameau de la Gratte, et en protestation de la fermeture du bureau de poste :

- Une demande de pose temporaire d'un radar pédagogique à l'entrée du hameau de la Gratte le temps de la déviation des gorges de la Bourne sera transmise au Centre Technique Départemental.
- La Poste a confirmé à la commune son intention de fermer le bureau de poste de St Martin en 2017. Il a été fourni à la commune les statistiques d'utilisation du bureau de poste en 2014 : 98% des opérations réalisées pourront l'être dans le cadre de l'agence postale communale.

Secrétaire de séance : Giovanni Cadeddu